

**PROCES VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES**

**Séance du vendredi 21 juillet 2023**

Nombre de membres	
En exercice :	11
Présents :	10
Votants :	11

Par suite d'une convocation en date du 07 juillet 2023, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil de la mairie, le vendredi 21 juillet à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

**Etaient présents :** Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Brigitte Bongard, Bernadette Gaultot, Cécile Boutellier, Anne Braud, MM. Stéphane Vernier, Julien Ossola, Vincent Gauthier, Jean Damien Bourillon, Eddie Pfister.

**Absent excusé :** Hervé Henry qui donne pouvoir à Marie-Noëlle Hubert.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Stéphane Vernier est désigné comme secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR**

- **Adoption du procès-verbal du 09 juin 2023**
- **Admission en non-valeur**
- **Convention de servitudes de ligne aérienne ( Chaumont Rolampont )**
- **Convention de mise à disposition d'un bâtiment et d'un terrain de sport**
- **Réhabilitation terrain de tennis**
- **Transports scolaires**
- **Informations travaux**
- **Informations paiements**
- **Questions et informations diverses**

**Adoption du Compte rendu du 09 juin 2023.**

Le compte-rendu du vendredi 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

**Délibérations du conseil**

**Admission en non-valeur : Délibération N° 37/2023**

Par courrier en date du 09 juin 2023, le SGC (Service Gestion Comptable) de la Direction générale des Finances publiques de Chaumont a transmis une liste de pièces irrécouvrables pour un montant total de 104,75 € et propose de l'admettre en non valeur.

Madame le Maire soumet au conseil municipal d'accepter ou non la demande.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité (1 contre) d'approuver l'admission en non-valeur des pièces irrécouvrables pour un montant total de 104,75 €.

### **Convention de servitudes de ligne aérienne : Délibération N° 38/2023**

Madame le Maire informe le conseil municipal que des travaux concernant la liaison aérienne entre Chaumont et Rolampont, qui seront réalisés par la société RTE (Réseau public de transport d'électricité), vont avoir lieu.

Suite au remplacement des poteaux existants par des poteaux plus volumineux il est nécessaire d'élargir l'existant sur les parcelles appartenant à la commune.

Il convient d'établir une convention de servitude entre la commune de Verbiesles et la société RTE.

La présente convention a pour but de définir les conditions de prise en charge des travaux par la société RTE et le montant des indemnités.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention délibère et décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer celle-ci.

### **Convention de mise à disposition d'un bâtiment et d'un terrain de sport : Délibération n° 39/2023**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la convention de mise à disposition du bâtiment sportif et du terrain de sport signée en 2013 entre la commune de Verbiesles et L'ASLFV est devenue obsolète et doit être révisée.

La présente convention a pour but de définir les conditions de mise à disposition des installations.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la convention délibère et décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à signer celle-ci.

### **Informations travaux :**

#### **- Travaux foot**

Madame le Maire fait un point sur les travaux d'extension du vestiaire de foot et informe que ceux-ci sont terminés.

#### **- Voirie (réfection)**

L'entreprise Boureau est intervenue sur une première tranche de voirie avec l'intervention par sous traitance de la société Colas.

Les travaux vont se poursuivre dans les prochaines semaines (Rue du Vieux Val à compter du 31 juillet 2023 et rue de la Vallée à compter du 28 août 2023).

#### **- Travaux insonorisation**

L'insonorisation de la salle des fêtes est en cours. La petite salle est terminée.

#### **- Fauchage des chemins**

Le fauchage des accotements et des chemins communaux est terminé.

## **PLUIH/PADD:**

Madame le Maire distribue les documents relatifs à ce dossier à chaque conseiller afin qu'ils soient étudiés avant de prendre une délibération lors du prochain conseil municipal.

### **Informations paiements :**

<b>Tiers</b>	<b>Objet</b>	<b>Réalisé en €</b>
ONF	Travaux sylvicoles	3 790,17 €
Art fermetures 52	Porte vestiaire	4 931,76 €
Montoya Brice	Fauchage accotement	2 116,80 €

### **Questions et informations diverses :**

#### **- Réhabilitation terrain de tennis**

Comme évoqué lors du conseil municipal du 09 juin 2023, suite à la présentation du projet pour la réhabilitation du terrain de tennis un devis a été proposé. Madame le maire a souhaité solliciter d'autres entreprises sur ce même projet mais à ce jour aucune proposition n'a été encore reçue.

Après débat, le conseil municipal décide d'étudier le projet pour la réhabilitation du terrain de tennis en terrain multisport.

#### **- Transports scolaires et/ou urbains**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à l'instauration d'une nouvelle organisation des transports scolaires, à partir de la rentrée scolaire 2023, ceux-ci deviennent payants pour les élèves du secondaire.

Ils représentent un coût de 94 euros par enfant pour l'année scolaire.

Il est possible de prendre des tickets occasionnels (1€20 le voyage).

Un abonnement scolaire associé à un abonnement urbain est possible (144 € par an, voyages illimités).

#### **- Captage d'eau**

Dans le cadre de la délimitation de l'aire d'alimentation du captage de la source de Verbiesles un traçage débutera début août.

Celui-ci est prévu sur une période d'un mois.

#### **- Station d'épuration lotissement des Herbues**

Madame le maire interpelle le conseil sur l'accumulation croissante de lingettes et autres,...dans le dégrilleur de la station de traitement des eaux du lotissement des Herbues.

Un courrier sera rédigé.

#### **- Intempéries 2021**

Les derniers arrêtés de subventions viennent d'être reçus en mairie.

- **Chômage 2023 du Canal**

Le chômage du canal entre Champagne et Bourgogne réalisé par VNF aura lieu du 28 août au 15 octobre 2023.

- **Sécheresse**

L'arrêté n° 52-2023-07-00131 du 19 Juillet 2023 portant sur la limitation ou suspension des usages de l'eau vient d'être diffusé et affiché en mairie

- **Urbanisme**

Madame le Maire présente un dossier d'urbanisme de la SCEA La Combe Martinet.

- **Incivilités**

Pétards, rodéos urbains, musiques nocturnes, hurlements, ...  
Un signalement en gendarmerie a été effectué.

- **Chemin communaux**

Le Conseil décide de prendre rendez-vous avec Monsieur Alonso pour étudier la situation du Chemin de Moiron.

- **Fête foraine**

Un forain a été trouvé pour la fête du village, qui sera positionnée Rue des Lavoirs devant la petite salle communale jusqu'à l'intersection de la rue des sources. Madame le maire se renseigne pour un feu d'artifice.

- **Sénatoriales**

Monsieur Sido sera présent en mairie le 17 août à 10h45.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 1<sup>er</sup> septembre 2023 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.

**Séance du vendredi 21 juillet 2023**

**Délibération N° 37/2023 : Admission en non-valeur**

**Délibération N° 38/2023 : Convention de servitudes de ligne aérienne**

**Délibération N° 39/2023 : Convention de mise à disposition d'un bâtiment et d'un terrain de sport**

Le maire  
Marie-Noëlle Hubert

Secrétaire de séance  
Stéphane Vernier